Image not found or type unknown

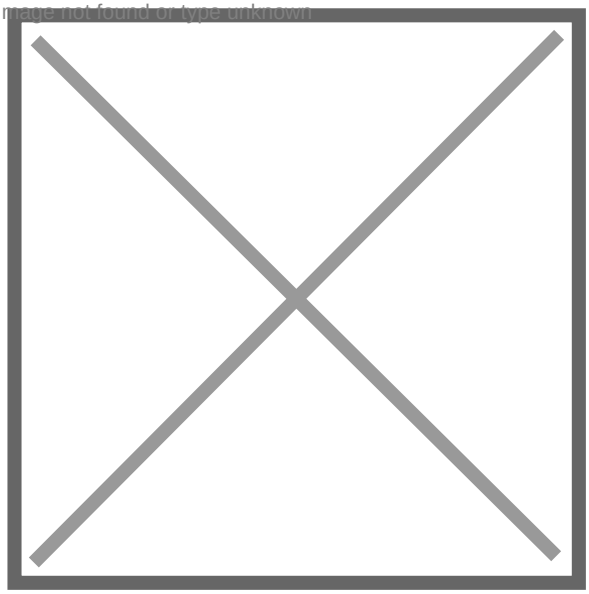

Licenciement accident travail

Par **Didou31vert**, le **13/05/2009** à **14:34**

Bonjour, aprés plus de 3 ans d'arrêt pour accident du travail (4 opérations)
j'ai repris mon travail le 30/03/09, aprés la visite à la médecine du travail
qui m'a mis apte sous réserve, mon patron m'a de suite mis en congés payé,
il m'a dit qu'il n'avait aucune place pour moi, à la 2de visite(le 20/04/09), j'ai été déclaré inapte, donc il va me licencier, mais cela va faire un mois et je n'ai aucune nouvelle, on est le 13/05/09, si je ne reçois rien, quel sont mes droits.
Sachant que j'ai 14 ans d'ancienneté, 38 ans de métier(54 ans),et il a essayé de m'avoir en me proposant, pour solde de tout compte, 6850 euros
merci de me répondre vite
cordialement Mr sol. A
mrdede31@msn.com

Par **Visiteur**, le **13/05/2009** à **15:27**

bonjour,

depuis le 20 avril cela ne fait pas un mois....

L'employeur a un mois, à l'issue de la visite médicale prononçant l'inaptitude du salarié, pour procéder à son reclassement ou pour le licencier.

Par **Visiteur**, le **13/05/2009** à **17:10**

[citation]Didou31vert
Voir ses messages
Nouveau membre

Inscrit : 13/05/2009
Messages : 2
Haute-Garonne, Le 13/05/2009 16:47
Bonjour, je vous remerçie pour votre reponse, mais je n'ai pas dit que cela faisait un mois, j'ai dit que ça allé faire un mois, je prends un peu les devants
pour savoir à quoi j'aurais droit, étant dans une situation financiere tres difficile,plus le fait que je divorce et que j'attend des nouvelle de la secu pour ma rente (reconnu travaileur handicapé par la MDPH), on est le 13/05/09 et je n'ai pas reçu ma paye d'Avril.
Merci de me repondre[/citation]

il ne faut pas être susceptible à ce point...
je voulais vous dire qu'il avait un mois pour vous licencier.. donc il a jusqu'au 19 mai....

pour votre paye avez vous vu votre employeur ? il n'a pas l'obligation de vous l'envoyer par la poste, c'est à vous d'aller la chercher...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés